

# Analyse Financière

## Fiche méthode - Analyse du bilan et du compte de résultat – Le retraitement usuel des SIG

Ce cours vous est proposé par Christine MARSAL, Maître de conférences (HDR), Université de Montpellier (IAE) et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

### Retraitement usuel des SIG

Postes concernés	Analyse économique	Modalités des retraitements
Charges de personnel extérieur	Elles font partie du coût global du travail	À rajouter dans les charges de personnel
Participation des salariés	Elle fait partie du coût global du travail	À rajouter dans les charges de personnel
Loyers de location financement	Les immobilisations ainsi financées contribuent au fonctionnement de l'entreprise	Les loyers sont retirés des charges externes et sont ventilés en dotation aux amortissements et charges d'intérêt.
Subventions d'exploitation	Elles compensent l'insuffisance d'un prix ou l'excès d'une charge	À ajouter à la production de l'exercice si elles compensent une insuffisance de prix ou à déduire de la charge subventionnée

### Traitement de l'immobilisation acquise par crédit-bail

Montant brut de l'immobilisation : 3 500

Valeur de revente à terme 500

Durée de location : 8 ans

Paiement annuel du loyer, montant du loyer 500

**Montant de l'amortissement = valeur d'origine - valeur résiduelle / nombre de loyers**

= 3500 - 500 / 8 = 375

**Montant des intérêts = 500 - 375 = 125**

## Références

### Comment citer ce cours ?

Analyse financière, Christine Marsal, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.